



Chiffres clés 2005

MARQUES

*INPI
Observatoire de la Propriété Intellectuelle
Jun 2006
observatoire@inpi.fr*

INTRODUCTION : la disponibilité des données statistiques sur les marques

Les données de marques françaises

L'enregistrement d'une marque nationale est effectué auprès de l'INPI. Six semaines après le dépôt de la demande d'enregistrement, et si la marque est recevable, le dépôt est publié.

Les principales données statistiques disponibles pour la voie nationale sont des données de publications. Dans les comptages et les répartitions présentés dans la partie 2, seules sont donc prises en compte les marques déposées pendant l'année et publiées. On estime à environ 2 à 3% le nombre de marques irrecevables à la publication.

Ces informations statistiques sont recueillies à partir de la base FMARK de Jouve. Il est à noter qu'étant donné les mises à jour hebdomadaires de cette base, les résultats publiés dans le présent document sont susceptibles d'évoluer en cours d'année et d'une année sur l'autre. Le cas échéant, les données des années antérieures sont donc mises à jour.

Les données présentées ci-après correspondent à une extraction de FMARK effectuée en mai 2006.

Les données de marques communautaires

Le dépôt d'une marque par la voie communautaire peut se faire, depuis le 1er janvier 1996, auprès de l'OHMI (Office de l'harmonisation dans le marché intérieur, basé à Alicante).

L'OHMI publie chaque année des statistiques de dépôts et des statistiques d'enregistrements. Dans le présent document, ce sont les statistiques de dépôts qui sont utilisées.

Les chiffres présentés dans la partie 3 ne sont donc pas tout à fait comparables aux données par la voie nationale qui sont des données de publication.

Les données de marques internationales

Le dépôt d'une marque par la voie internationale se fait auprès de l'Office national des pays contractants à l'Union de Madrid (Arrangement ou Protocole). Une fois l'enregistrement effectué par l'OMPI, après un contrôle formel, chaque office national désigné procède à l'examen et reçoit des oppositions en fonction de sa législation.

Les seules données disponibles par la voie internationale sont les enregistrements. En effet, l'OMPI enregistre immédiatement les demandes d'extension, après un contrôle formel.

1. MARQUES EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS

Estimer le nombre de marques en vigueur sur le territoire français au 31.12.2005 revient à estimer :

- pour la voie nationale et la voie communautaire, le nombre de marques enregistrées et qui n'ont pas expiré à cette date;
- pour la voie internationale, le nombre de marques enregistrées désignant la France et qui n'ont pas expiré à cette date.

Les estimations présentées dans le tableau 1.1 sont effectuées à partir des bases FMARK (marques nationales publiées), CTMARK (marques communautaires publiées) et TMINT (marques internationales enregistrées).

Tableau 1.1- Estimations du nombre de marques en vigueur en France
au 31.12.2004 et au 31.12.2005

	estimation pour 2004	estimation pour 2005
Marques nationales	824 000	827 000
Marques communautaires	355 000	391 000
Marques internationales désignant la France	228 000	233 000

2. LES MARQUES NATIONALES DEPOSEES ET PUBLIEES

2.1 - Evolution des dépôts

Environ six semaines après le dépôt à l'INPI, la marque est publiée si elle est recevable. Une marque contraire aux bonnes moeurs et à l'ordre public n'est pas publiable. Les marques non recevables sont les marques pour lesquelles le dossier présente un défaut de paiement de taxe, un défaut de désignation de produits ou services, un défaut de déposant, un défaut de modèle de marque. Si aucune demande d'opposition n'est déposée par un tiers dans les deux mois qui suivent la publication, la marque est enregistrée environ cinq mois après le dépôt, à condition de satisfaire à l'examen de fond et de forme.

Dans le tableau 2.1, la première ligne correspond aux dépôts de marques reçus par l'INPI.

Toutefois, les autres données, ainsi que l'ensemble des tableaux et des répartitions présentés ci-après reposent sur les dépôts qui ont été publiés. Ces données de publication proviennent d'interrogations de la base FMARK datant du mois de mai 2006.

Cette base étant extrêmement vivante (mises à jour hebdomadaires), les données sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année et d'une année sur l'autre. Le cas échéant, les données des années précédentes sont mises à jour.

La notion d'origine française ou étrangère du déposant repose sur la nationalité du premier déposant telle que mentionnée dans la demande.

Tableau 2.1 - Evolution des premiers dépôts de marques par la voie nationale (dépôts publiés, hors renouvellements)- source FMARK (Jouve), mai 2006, INPI(DMA) pour les dépôts

Année de dépôt	2001	2002	2003	2004	2005	evol 04/05
Dépôts	65 526	62 658	63 405	66 979	68 484	2,2%
Dépôts publiés	64 158	61 664	61 602	65 571	66 962	2,1%
<i>dont par des Français</i>	60 456	58 524	58 381	62 320	63 710	2,2%
<i>dont par des Français en %</i>	94,2%	94,9%	94,8%	95,0%	95,1%	0,1%

Après une période plus creuse en 2002 et 2003 (avec des volumes de dépôts toutefois supérieurs à 60 000), les années 2004 et 2005 sont marquées par une augmentation des dépôts (+6,4% en 2004, +2,2% en 2005).

La part des déposants français qui était de 85% au milieu des années 1990 semble se stabiliser autour de 95% aujourd'hui. Cette évolution peut s'expliquer par le fait que les déposants étrangers recourent davantage aux autres voies de dépôt pour protéger leurs marques sur le territoire français, notamment à la marque communautaire.

2.2 - Les oppositions

Au cours de la procédure d'enregistrement d'une marque par la voie nationale, l'INPI n'examine pas d'office si la marque déposée porte atteinte à des droits antérieurs.

La procédure d'opposition permet au titulaire d'une marque déposée antérieurement de contester l'enregistrement d'une marque nationale dans les deux mois qui suivent la publication du dépôt.

En 2005, l'INPI a reçu 3 419 oppositions à des marques nationales publiées, ce qui marque une nouvelle hausse après les diminutions enregistrées en 2003 et 2004. Le taux d'opposition, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'oppositions et le nombre de marques publiées, est de 5,1% pour 2005 alors qu'il était de 4,8% en 2004.

Tableau 2.2 - Taux d'opposition aux marques nationales - source INPI (DMA)

	2001	2002	2003	2004	2005
Oppositions	4 375	3 425	3 267	3 141	3 419
Taux d'opposition*	6,8%	5,6%	5,3%	4,8%	5,1%

* aux marques nationales publiées

2.3 - Les renouvellements

L'enregistrement de la marque confère une protection de 10 ans à compter de la date de dépôt. La marque est indéfiniment renouvelable. Le tableau ci-dessous comptabilise le nombre de déclarations de renouvellements (ou demandes de renouvellements)

Tableau 2.3 - Les déclarations de renouvellements de marques nationales - source FMARK (mai 2006)

	2001	2002	2003	2004	2005	Evol. 04/05
Déclarations de renouvellements	22 810	20 537	21 266	22 355	25 346	13,4%
dont par des Français	17 221	15 073	15 651	16 582	19 122	15,3%
%	75,5%	73,4%	73,6%	74,2%	75,4%	

2.4 - La répartition des marques publiées par la voie nationale par classe

Dans sa demande de marque, le déposant doit désigner des produits et services selon la Classification de Nice (8e édition, cf. annexe 3) qui distingue 34 classes de produits et 11 classes de services. Une marque peut comporter des produits et services différents relevant de plusieurs classes. Dans les tableaux suivants, le total des désignations de classes est donc supérieur au total des dépôts. En 2005, 56,9% des désignations concernent des services. Les classes les plus demandées sont toutes des classes de services.

Les classes les plus demandées en 2005 (hors renouvellements)

Classe 41	21 658
Classe 35	21 374
Classe 42	20 435
Classe 43	17 533
Classe 44	16 012

Les classes les moins demandées en 2005 (hors renouvellements)

Classe 13	147
Classe 23	193
Classe 15	316
Classe 34	435
Classe 27	676

Tableau 2.4 - Evolution de la répartition des premiers dépôts publiés par groupes de classes (hors renouvellements) -source FMARK, traitement INPI(OPI)

Groupe de classes désignées	2002	2003	2004	2005	Evol. 05/06
Produits chimiques	3 137	3 089	3 359	3 507	4,4%
Pharmacie - Santé - Cosmétiques	14 258	14 608	28 136	28 403	0,9%
BTP - Infrastructure	9 929	10 371	12 284	12 639	2,9%
Loisirs - Education - Formation	34 701	35 160	38 906	39 860	2,5%
Recherche scientifique - Technologies de l'information et de la communication	39 269	36 186	58 888	60 259	2,3%
Transports et logistique	7 189	7 101	8 104	8 257	1,9%
Equipement de la maison	8 117	8 034	9 799	9 537	-2,7%
Textiles - habillement et leurs accessoires	18 270	19 071	23 698	23 570	-0,5%
Produits et services agroalimentaires	23 025	23 441	37 181	37 446	0,7%
Services de gestion, communication, immobiliers et finances	22 468	22 433	25 349	27 718	9,3%

Le tableau 2.4 propose une évolution des désignations selon des groupes de classes. Ces groupes ont été construits sur la base de critères de "proximité" entre les classes (qu'elles soient de produits ou de services) établis par l'INPI. Le détail des groupes est présenté en annexe 2.

Ce tableau ne permet pas d'expliquer des évolutions sectorielles puisqu'il s'appuie sur les désignations de produits et services effectués par les déposants. Toutefois, il reflète l'évolution de certains marchés. On notera qu'en 2005, les groupes "Services de gestion, communication, immobiliers et finances" et "produits chimiques" connaissent les plus fortes hausses. On notera l'intérêt moins marqué des déposants pour les classes du groupe "Equipement de la maison" et "Textile-habillement et leurs accessoires". Pour la ventilation détaillée par classe, cf. annexe 1.

2.5 - Les principaux déposants

La présente liste est établie à partir de l'ensemble des déposants indiqués dans les formulaires de dépôts. On compte un dépôt par déposant. La liste ne prend pas en compte les renouvellements et est constituée sur la base des marques déposées en 2005 et publiées. Les 53 premiers déposants représentent 4,3% du total des dépôts publiés. La société qui arrive en tête de ce classement est l'un des leaders français des agences de voyages en ligne.

Tableau 2.5 - Principaux déposants de marques déposées en 2005 et publiées par la voie nationale (1ers dépôts) - source INPI(OPI) 2006

Rang 2004	Rang 2005	Nom du déposant	Nationalité	Marques déposées en 2005 et publiées
16	1	SWITCH	FR	371
14	2	COMMUNICATION ET PROGRAMME INTERNATIONAL	FR	113
10	3	BOUYGUES TELECOM	FR	106
22	4	SANOFI AVENTIS	FR	104
1	5	L'OREAL	FR	89
3	6	ENDEMOL DEVELOPPEMENT	FR	75
12	7	PARFUMS CHRISTIAN DIOR	FR	73
12	8	BONGRAIN	FR	67
41	9	CASTER	FR	64
20	9	FRANCE TELECOM	FR	64
29	11	ITM ENTREPRISES	FR	57
7	12	BIOFARMA	FR	54
	13	LA POSTE	FR	51
	14	COLGATE PALMOLIVE COMPANY	US	49
23	15	HENKEL KOMMANDITGESELLSCHAFT AUF AKTIEN	DL	48
43	16	CREDIT AGRICOLE	FR	46
	17	AUTOMOBILES CITROEN	FR	45
44	18	BEAUTE CREATEURS	FR	43
25	18	BNP PARIBAS	FR	43
	18	CASINO GUICHARD PERRACHON	FR	43
10	18	COMPAGNIE GERVAIS DANONE	FR	43
	18	VIACOM INTERNATIONAL INC	US	43
53	23	E V EXPANSION	FR	42
18	23	GARBARZ DANI	FR	42
5	23	METROPOLE TELEVISION	FR	42
2	26	BRISTOL MYERS SQUIBB COMPANY	US	41
	26	MODULO	FR	41
	28	EDITIONS MEGASTARS	FR	39
	28	KENZO	FR	39
	28	MARTINEZ JEAN PAUL	FR	39
37	28	ORANGE France	FR	39
	28	PARFUMS GIVENCHY	FR	39
	33	LABORATOIRES YVES ROCHER	FR	38
	34	ARDIS	FR	37
29	35	123 MULTIMEDIA	FR	36
	36	BOURJOIS	FR	35
	36	DPO	FR	35
	36	KONICA MINOLTA PHOTO IMAGING France	FR	35
	39	EDITIONS TECHNIQUES POUR L'AUTOMOBILE ET L'INDUSTRIE	FR	34
35	39	FUTURE FRANCE	FR	34
	39	VORTEX	FR	34
	39	WYETH	US	34
	43	BUBENDORFF	FR	33
	44	FROMAGERIES BEL	FR	32
	44	GRANDVISION	FR	32
	44	JUVA	FR	32
	44	U M A E	FR	32
	48	CANDIA	FR	31
	48	EDIGROUP	FR	31
37	48	HASBRO	US	31
	48	RADIO FRANCE	FR	31
29	48	SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE SFR	FR	31
14	53	ACCOR	FR	30
	53	CAISSE INTERFEDERALE DE CREDIT MUTUEL	FR	30
	53	UNIVERSAL MUSIC France	FR	30
	53	VANIA EXPANSION SNC	FR	30

3. LES DEPOTS DE MARQUES PAR LA VOIE COMMUNAUTAIRE

On rappelle que la procédure communautaire confère une protection de dix ans, indéfiniment renouvelable, sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

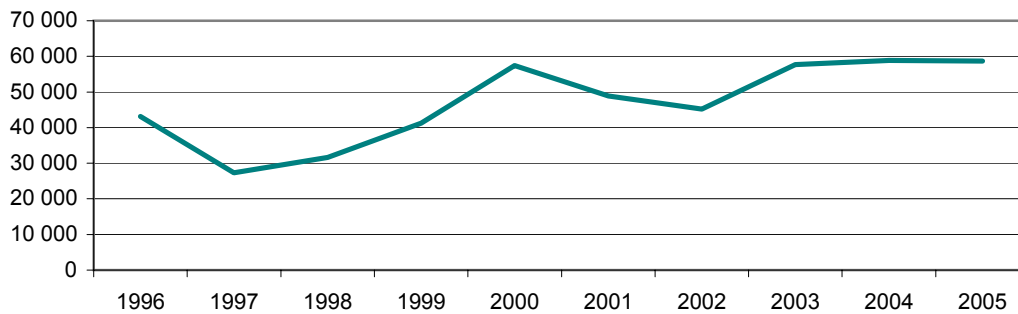
Toutes les données présentées sont des données de dépôts, de source OHMI.

3.1 - Evolution des dépôts communautaire

Tableau 3.1 - Evolution des dépôts de marques communautaires - source OHMI 05/02/06

	2001	2002	2003	2004	2005	Evol. 04/05
Dépôts	48 902	45 214	57 659	58 855	58 651	-0,3%
dont par des Français	3 171	3 411	4 122	4 372	4 228	-3,3%
dont par des Français en %	6,5%	7,5%	7,1%	7,4%	7,2%	

Graphique 3.1- Evolution des dépôts de marques communautaires depuis 1996 - source OHMI 2006



Le nombre plus élevé des dépôts de marques communautaires en 1996 s'explique par le fait qu'au moment de la mise en place de la procédure, certains déposants (notamment américains) ont déposé des demandes d'enregistrement en marques communautaires pour l'ensemble de leur portefeuille.

De ce fait, le nombre de dépôts en 1996 n'est pas comparable aux dépôts des années suivantes. Après une période de hausse depuis 1997 et jusqu'au pic de l'année 2000, l'évolution des dépôts a marqué le pas en 2001 et 2002 et, après une nouvelle hausse en 2003, se stabilise à plus de 58 600 dépôts en 2004 et 2005.

3.2 - Origine des dépôts de marque communautaire

Depuis la mise en place de la marque communautaire, la plus grande part des dépôts sont d'origine américaine : les Etats-Unis représentent 27% des dépôts en 1997, 21% en 2002 et 17,5% en 2004 et 2005. Ils sont, en effet, de grands utilisateurs de la voie communautaire dans la mesure où, n'étant, jusqu'en 2004, pas membres de l'Union de Madrid, ils ne pouvaient pas recourir à la voie internationale pour protéger leurs marques dans les pays européens. Les Etats-Unis ont adhéré au Protocole de Madrid le 2 novembre 2003. Ils semblent, cependant, avoir maintenu cette pratique en 2005.

Les dépôts d'origine française représentent 7,2% des dépôts communautaires en 2005. La France est passée, en 2002, du 5e au 6e rang des principaux pays déposants de marques communautaires sur l'ensemble de la période, après les Etats-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie. Ce rang est conservé en 2005.

Tableau 3.2 - Origine des dépôts communautaires - source OHMI

	2001	2002	2003	2004	2005
France	3 171	3 411	4 122	4 372	4 228
Allemagne	8 255	7 113	9 370	9 627	9 938
Royaume-Uni	6 141	5 860	6 301	6 466	6 661
Espagne	3 426	3 759	5 690	5 435	5 758
Italie	3 570	3 719	4 855	4 816	4 697
Pays-Bas	1 106	1 055	2 191	2 074	1 836
Autres pays UE (25)	Union à 15			7 087	7 369
Total UE	30 514	29 435	32 529	39 877	40 487
Etats-Unis	11 182	9 602	11 083	10 164	10 253
Japon	2 333	1 098	1 530	1 147	1 330
Autres hors UE (25)				6 941	6 581
Total Hors-UE				18 252	18 164
Total*	48 899	45 204	57 648	58 129	58 651

*le total ne correspond pas aux données du tableau 3.1 car l'OHMI ne publie pas de mise à jour de ses répartitions par origine

3.3 - Les oppositions à la marque communautaire

La publication de la demande de marque communautaire ouvre droit à opposition par des tiers s'estimant atteints dans leurs droits. La période d'opposition est de trois mois. Elle peut être prolongée, sur accord des deux parties, par tranches de deux mois. Cette période est appelée la "cooling off period".

Tableau 3.3 - Evolution des oppositions à la marque communautaire reçues à l'OHMI - source OHMI 05/02/06

	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'oppositions	12 879	9 802	9 939	10 721	17 311

3.4 - Répartition des dépôts communautaires par groupes de classe

Tableau 3.4 - Répartition des dépôts par groupes de classe - traitement INPI (OPI), source OHMI

	2003	2004	2005	Evol. 04/05
Produits chimiques	5 173	4 884	4 615	-5,5%
Pharmacie - Santé - Cosmétiques	16 290	16 823	16 460	-2,2%
BTP - Infrastructure	10 952	11 407	12 238	7,3%
Loisirs - Education - Formation	20 317	20 874	22 155	6,1%
Recherche scientifique - Technologies de la communication	27 821	29 180	31 291	7,2%
Transports et logistique	10 166	10 535	10 334	-1,9%
Equipement de la maison	9 928	10 559	10 874	3,0%
Textiles - Habillement et leurs accessoires	18 316	18 058	19 146	6,0%
Produits et services agro-alimentaires	19 114	18 047	18 704	3,6%
Service de gestion, communication, immobilier et finance	13 382	14 254	16 301	14,4%

Le détail des répartitions est présenté dans l'annexe 1.
Pour la description des classes, cf. annexe 2

Les classes les plus demandées en 2005

Classe 9	15 731
Classe 35	11 895
Classe 42	9 637
Classe 16	8 920

Les classes les plus demandées depuis 1996

Classe 9	137 780
Classe 42	99 491
Classe 16	82 041
Classe 35	77 883

4. LES ENREGISTREMENTS DE MARQUES INTERNATIONALES

Le dépôt d'une marque par la voie internationale se fait auprès de l'office national des pays contractants à l'Union de Madrid (Arrangement ou Protocole). Une fois l'enregistrement effectué par l'OMPI, après un contrôle formel, chaque office national désigné procède à l'examen et reçoit des oppositions en fonction de sa législation.

Les données présentées ci-dessous sont extraites du supplément statistique annuel de la *Gazette Internationale des Marques*.

4.1 - Evolution des enregistrements internationaux

Tableau 4.1 - Evolution des enregistrements de marques internationales - source OMPI

	2001	2002	2003	2004	2005	Evol. 04/05
Evolution du total des enregistrements	23 985	22 236	21 847	23 379	33 169	41,9%
<i>dont par des Français</i>	3 689	3 406	3 281	2 959	3 706	25,2%
Enregistrements désignant la France	10 694	9 286	8 206	8 094	8 587	6,1%
Renouvellements	6 503	6 023	6 637	7 345	7 496	2,1%
<i>dont par des Français</i>	1 659	1 600	1 671	1 818	1 734	-4,6%
Renouvellements désignant la France	4 028	3 623	4 047	4 464	4 522	1,3%

4.2 - Origine des déposants

Tableau 4.2 - Principales origines des enregistrements de marques internationales désignant la France en 2005 - source OMPI 2006

Pays d'origine	Nombre d'enregistrements
Allemagne	1 898
Suisse	1 059
Benelux	982
Italie	688
Chine	661
Etat-Unis	469
Turquie	379
Japon	313
Autriche	250
Espagne	214
Fédération de Russie	185
Royaume-Uni	136
Pologne	116
Australie	112
Bulgarie	72
Portugal	70
Slovaquie	68
Maroc	56
Suède	56
Liechtenstein	45
Norvège	43
Slovénie	42
République de Corée	41
Singapour	28
Ukraine	24
Roumanie	19

4.3 - Répartition des désignations par groupes de classes

Tableau 4.3 - Répartition des désignations de la France par groupes de classe - source OMPI, traitement INPI(OPI)

	2003	2004	2005	Evol. 04/05
Produits chimiques	782	823	773	-6,1%
Pharmacie - Santé -Cosmétiques	2 628	2 293	2 418	5,5%
BTP - Infrastructure	1 726	1 664	1 601	-3,8%
Loisirs - Education - Formation	2 281	1 922	2 030	5,6%
Recherche scientifique - Technologies de la communication	3 130	2 874	2 936	2,2%
Transports et logistique	1 385	1 239	1 278	3,1%
Equipement de la maison	1 566	1 522	1 485	-2,4%
Textiles - Habillement et leurs accessoires	2 915	2 737	2 872	4,9%
Produits et services agro-alimentaires	3 222	2 435	2 700	10,9%
Service de gestion, communication, immobilier et finance	1 489	1 185	1 407	18,7%

ANNEXE 1- Détail des répartitions par classe

Répartition par classes des marques déposées et publiées en 2005 par la voie nationale - source Plutarque mai 2006			Répartition par classes des marques déposées en 2005 par la voie communautaire - source OHMI 2006		Répartition par classe des enregistrements de marques internationales désignant la France en 2005 - source OMPI 2006	
	1ers dépôts publiés	renouvellements		dépôts	enregistrements désignant la France	
CL01	1 788	1 569	CL01	2 705	CL01	509
CL02	899	832	CL02	1 032	CL02	160
CL03	6 207	3 026	CL03	5 389	CL03	854
CL04	820	495	CL04	878	CL04	104
CL05	4 699	3 336	CL05	5 787	CL05	937
CL06	2 106	1 184	CL06	3 043	CL06	431
CL07	1 504	1 230	CL07	3 627	CL07	606
CL08	920	664	CL08	1 309	CL08	184
CL09	12 167	4 042	CL09	15 731	CL09	1571
CL10	1 485	812	CL10	3 048	CL10	411
CL11	2 675	1 244	CL11	3 646	CL11	520
CL12	1 928	1 227	CL12	2 784	CL12	362
CL13	147	259	CL13	161	CL13	15
CL14	3 338	711	CL14	2 409	CL14	348
CL15	316	228	CL15	255	CL15	45
CL16	13 637	3 773	CL16	8 920	CL16	817
CL17	1 178	900	CL17	1 664	CL17	248
CL18	4 651	1 037	CL18	4 087	CL18	468
CL19	2 292	1 012	CL19	2 165	CL19	330
CL20	3 480	1 075	CL20	3 251	CL20	419
CL21	2 462	1 100	CL21	2 668	CL21	362
CL22	794	398	CL22	570	CL22	81
CL23	193	228	CL23	255	CL23	55
CL24	2 924	810	CL24	2 113	CL24	285
CL25	9 569	2 095	CL25	7 992	CL25	1344
CL26	990	398	CL26	575	CL26	78
CL27	676	347	CL27	614	CL27	78
CL28	4 102	1 728	CL28	4 353	CL28	430
CL29	4 622	2 383	CL29	3 884	CL29	605
CL30	5 157	2 399	CL30	4 281	CL30	768
CL31	2 680	1 346	CL31	1 922	CL31	333
CL32	2 999	1 207	CL32	2 878	CL32	392
CL33	4 455	2 423	CL33	2 923	CL33	366
CL34	435	389	CL34	531	CL34	135
CL35	21 374	2 934	CL35	11 895	CL35	1028
CL36	6 344	1 392	CL36	4 406	CL36	379
CL37	4 928	1 120	CL37	3 841	CL37	400
CL38	13 647	1 826	CL38	5 125	CL38	391
CL39	4 825	1 050	CL39	3 923	CL39	310
CL40	2 135	629	CL40	1 525	CL40	192
CL41	21 658	3 074	CL41	8 466	CL41	723
CL42	20 435	3 383	CL42	9 637	CL42	922
CL43	17 533	3 281	CL43	2 816	CL43	236
CL44	16 012	3 139	CL44	2 236	CL44	216
CL45	14 010	3 039	CL45	798	CL45	52

ANNEXE 2- Les classes et leur regroupement

LE REGROUPEMENT DES CLASSES

	Classes correspondantes
Produits chimiques	1;2;4
Pharmacie- Santé - Cosmétiques	3;5;10;44
BTP- Infrastructure	6;17;19;37;40
Loisirs - Education - Formation	13;15;16;28;41
Recherche scientifique - Technologies de l'information et de la communication	9;38;42;45
Transport et logistique	7;12;39
Equipement de la maison	8;11;20;21
Textiles-habillement et leurs accessoires	14;18;22;23;24;25;26;27;34
Produits et services agroalimentaires	29;30;31;32;33;43
Services de gestion, communication, immobiliers et finances	35;36

ANNEXE 3 - APERÇU DU CONTENU DE LA 8^{ème} EDITION DE LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES PRODUITS ET DES SERVICES AUX FINS DE L'ENREGISTREMENT DES MARQUES - INPI

PRODUITS

Classe 1 : Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie, ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture ; résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut ; engrais pour les terres ; compositions extinctrices ; préparations pour la trempe et la soudure des métaux ; produits chimiques destinés à conserver les aliments ; matières tannantes ; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie. Sel pour conserver, autres que pour les aliments ; sels à usage industriel ; réactifs chimiques autres qu'à usage médical ou vétérinaire ; décolorants à usage industriel.

Classe 2 : Couleurs, vernis, laques (peintures), préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois ; matières tinctoriales ; mordants ; résines naturelles à l'état brut ; métaux en feuilles et en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes. Colorants pour boissons ou aliments ; encres d'imprimerie ; encres pour la peausserie ; enduits (peintures).

Classe 3 : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons ; parfums, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour cheveux ; dentifrices. Dépilatoires ; produits de démaquillage ; rouge à lèvres ; masques de beauté ; produits de rasage ; produits pour la conservation du cuir (cirages) ; crèmes pour le cuir.

Classe 4 : Huiles et graisses industrielles ; lubrifiants ; produits pour absorber, arroser, lier la poussière ; combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes ; bougies et mèches pour l'éclairage. Bois de feu ; gaz d'éclairage.

Classe 5 : Produits pharmaceutiques et vétérinaires ; produits hygiéniques pour la médecine ; substances diététiques à usage médical ; aliments pour bébés ; emplâtres, matériel pour pansements ; matériel pour plomber les dents et pour empreintes dentaires ; désinfectants ; produits pour la destruction des animaux nuisibles ; fongicides, herbicides. Bains médicinaux ; bandes, culottes ou serviettes hygiéniques ; préparations chimiques à usage médical ou pharmaceutique ; herbes médicinales ; tisanes ; parasitocides ; sucre à usage médical ; alliages de métaux précieux à usage dentaire.

Classe 6 : Métaux communs et leurs alliages ; matériaux de construction métalliques ; constructions transportables métalliques ; matériaux métalliques pour les voies ferrées ; câbles, fils et serrurerie métalliques non électriques ; quincaillerie métallique ; tuyaux métalliques ; coffres-forts ; minerais. Constructions métalliques ; échafaudages métalliques ; boîtes en métaux communs ; coffres métalliques ; récipients d'emballage en métal ; monuments funéraires métalliques ; objets d'art en métaux communs ; statues ou figurines (statuettes) en métaux communs ; plaques d'immatriculation métalliques.

Classe 7 : Machines-outils ; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres) ; accouplements et organes de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres) ; instruments agricoles autres que ceux actionnés manuellement ; couveuses pour les œufs. Machines agricoles ; machines d'aspiration à usage industriel ; machines à travailler le bois ; manipulateurs industriels (machines) ; machines d'emballage ou d'empaquetage ; pompes (machines) ; perceuses à main électriques ; tondeuses (machines) ; bulldozers ; broyeurs (machines) ; centrifugeuses (machines) ; ascenseurs ; machines à coudre, à tricoter ; repasseuses ; machines à laver ; machines de cuisine électriques ; machines à trier pour l'industrie ; scies (machines) ; robots (machines) ; machines à imprimer ; foreuses ; élévateurs ; couteaux électriques.

Classe 8 : Outils et instruments à main entraînés manuellement ; coutellerie, fourchettes et cuillers ; armes blanches ; rasoirs. Appareils pour l'abattage des animaux de boucherie ; outils à main actionnés manuellement pour le jardinage ; tondeuses (instruments à main).

Classe 9 : Appareils et instruments scientifiques (autres qu'à usage médical), nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique ; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction ou le traitement du son ou des images ; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques ou optiques, disquettes souples ; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à pré-paiement ; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs ; extincteurs. Logiciels de jeux ; logiciels (programmes enregistrés) ; périphériques d'ordinateurs ; batteries électriques ; détecteurs ; fils électriques ; relais électriques ; combinaisons, costumes, gants ou masques de plongée ; vêtements de protection contre les accidents, les irradiations et le feu ; dispositifs de protection personnelle contre les accidents ; lunettes (optique) ; articles de lunetterie ; étuis à lunettes ; appareils pour le diagnostic non à usage médical ; cartes à mémoire ou à microprocesseur, bâches de sauvetage.

Classe 10 : Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels ; articles orthopédiques ; matériel de suture. Bas pour les varices ; biberons ; tétines de biberons ; vêtements spéciaux pour salles d'opération ; appareils de massage ; appareils pour massages esthétiques ; prothèses ; implants artificiels ; fauteuils à usage médical ou dentaire ; draps chirurgicaux ; bassins hygiéniques ou à usage et médical ; mobilier spécial à usage médical, coutellerie chirurgicale, chaussures orthopédiques.

Classe 11 : Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires. Appareils ou installations de climatisation ; congélateurs ; lampes de poche ; cafetières électriques ; cuisinières ; appareils d'éclairage pour véhicules ; installations de chauffage ou de climatisation pour véhicules ; appareils et machines pour la purification de l'air ou de l'eau ; stérilisateurs.

Classe 12 : Véhicules ; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau. Moteurs pour véhicules terrestres ; amortisseurs de suspensions pour véhicules ; carrosseries ; chaînes antidérapantes ; châssis ou pare-chocs de véhicules ; stores (pare-soleil) pour automobiles ; ceintures de sécurité pour sièges de véhicules ; véhicules électriques ; caravanes ; tracteurs ; vélocycle ; cycles ; cadres, béquilles, freins, guidons, jantes, pédales, pneumatiques, roues ou selles de cycles ; poussettes ; chariots de manutention.

Classe 13 : Armes à feu ; munitions et projectiles ; explosifs ; feux d'artifice. Produits pyrotechniques ; pétards ; étuis pour fusils ; fusées de signalisation.

Classe 14 : Joaillerie ; bijouterie, pierres précieuses ; horlogerie et instruments chronométriques ; métaux précieux et leurs alliages. Monnaies ; objets d'art en métaux précieux ; coffrets à bijoux ou boîtes en métaux précieux ; boîtiers, bracelets, chaînes, ressorts ou verres de montre ; porte-clefs de fantaisie ; statues ou figurines (statuettes) en métaux précieux ; étuis à cigares ou à cigarettes en métaux précieux ; étuis ou écrins pour l'horlogerie ; médailles ; ustensiles de cuisine ou de ménage en métaux précieux ; vaisselle en métaux précieux.

Classe 15 : Instruments de musique. Instruments de musique électroniques ; pupitres à musique ; étuis pour instruments de musique.

Classe 16 : Produits de l'imprimerie ; articles pour reliures ; photographies ; articles de papeterie ; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage ; matériel pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; caractères d'imprimerie ; clichés. Papier ; carton ; boîtes en carton ou en papier ; affiches ; albums ; cartes ; livres ; journaux ; prospectus ; brochures ; calendriers ; instruments d'écriture ; objets d'art gravés ou lithographiés ; tableaux (peintures) encadrés ou non ; aquariums d'appartement ; aquarelles ; patrons pour la couture ; dessins ; instruments de dessin ; mouchoirs de poche en papier ; serviettes de toilette en papier ; linge de table en papier ; papier hygiénique ; couches en papier ou en cellulose (à jeter) ; sacs et sachets (enveloppes, pochettes) pour l'emballage (en papier ou en matières plastiques) ; sacs à ordures (en papier ou en matières plastiques).

Classe 17 : Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica ; produits en matières plastiques mi-ouvrées ; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler ; tuyaux flexibles non métalliques. Bouchons en caoutchouc ; matières d'emballage (rembourrage) en caoutchouc ou en matières plastiques ; feuilles en matières plastiques à usage agricole ; feuilles métalliques isolantes ; gants, rubans, tissus ou vernis isolants ; résines artificielles ou synthétiques (produits semi-finis) ; sacs ou sachets (enveloppes, pochettes) pour l'emballage (en caoutchouc) ; fibres ou laine de verre pour l'isolation.

Classe 18 : Cuir et imitations du cuir ; peaux d'animaux ; malles et valises ; parapluies, parasols et cannes ; fouets et sellerie. Portefeuilles ; porte-monnaie non en métaux précieux ; sacs à main, à dos, à roulettes ; sacs d'alpinistes, de campeurs, de voyage, de plage, d'écoliers ; coffrets destinés à contenir des affaires de toilette ; colliers ou habits pour animaux ; filets ou sacs à provisions ; sacs ou sachets (enveloppes, pochettes) pour l'emballage (en cuir).

Classe 19 : Matériaux de construction non métalliques ; tuyaux rigides non métalliques pour la construction ; asphalte, poix et bitume ; constructions transportables non métalliques ; monuments non métalliques. Constructions non métalliques ; échafaudages non métalliques ; verre de construction ; verre isolant (construction) ; béton ; ciment ; objets d'art en pierre, en béton ou en marbre ; statues ou figurines (statuettes) en pierre, en béton ou en marbre ; vitraux ; bois de construction ; bois façonnés ; monuments funéraires non métalliques.

Classe 20 : Meubles, glaces (miroirs), cadres. Objets d'art en bois, cire, plâtre, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques ; cintres pour vêtements ; commodes ; coussins ; étagères ; récipients d'emballage en matières plastiques ; fauteuils ; sièges ; literie (à l'exception du linge de lit) ; matelas ; urnes funéraires ; vaisseliers ; vannerie. Boîtes en bois.

Classe 21 : Ustensiles et récipients non électriques pour le ménage ou la cuisine (ni en métaux précieux, ni en plaqué) ; peignes et éponges ; brosses (à l'exception des pinceaux) ; matériaux pour la brosse ; instruments de nettoyage actionnés manuellement ; paille de fer ; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction) ; porcelaine ; faïence. Bouteilles ; objets d'art en porcelaine, en terre cuite ou en verre ; statues ou figurines (statuettes) en porcelaine, en terre cuite ou en verre ; ustensiles ou nécessaires de toilette ; poubelles ; verres (récipients) ; vaisselle non en métaux précieux.

Classe 22 : Cordes (ni en caoutchouc, ni de raquettes, ni d'instruments de musique), ficelles, tentes, bâches, voiles (gréement) ; matières de rembourrage (à l'exception du caoutchouc ou des matières plastiques) ; matières textiles fibreuses brutes. Câbles non métalliques ; matières d'emballage (rembourrage) ni en caoutchouc, ni en matières plastiques ; fibres textiles ; sacs pour le transport et l'emmagasinage de marchandises en vrac ; sacs ou sachets (enveloppes, pochettes) pour l'emballage (en matières textiles).

Classe 23 : Fils à usage textile. Fils élastiques à usage textile ; fils de caoutchouc à usage textile ; fils de verre à usage textile ; laine filée ; soie filée.

Classe 24 : Tissus ; couvertures de lit et de table. Tissus à usage textile ; tissus élastiques ; velours ; linge de lit ; linge de maison ; linge de table non en papier ; linge de bain (à l'exception de l'habillement).

Classe 25 : Vêtements, chaussures, chapellerie. Chemises ; vêtements en cuir ou en imitation du cuir ; ceintures (habillement) ; fourrures (vêtements) ; gants (habillement) ; foulards ; cravates ; bonneterie ; chaussettes ; chaussons ; chaussures de plage, de ski ou de sport ; couches en matières textiles ; sous-vêtements.

Classe 26 : Dentelles et broderies, rubans et lacets ; boutons, crochets et œillets, épingles et aiguilles ; fleurs artificielles. Articles de mercerie (à l'exception des fils) ; barbes, cheveux ou moustaches postiches ; passementerie ; perruques ; attaches ou fermetures pour vêtements ; articles décoratifs pour la chevelure.

Classe 27 : Tapis, paillasons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols (à l'exception des carrelages et des peintures) ; tentures murales non en matières textiles. Carpettes ; papiers peints ; tapis de gymnastique ; tapis pour automobiles ; gazon artificiel.

Classe 28 : Jeux, jouets ; décorations pour arbres de Noël (à l'exception des articles d'éclairage). Arbres de Noël en matières synthétiques ; appareils de culture physique ou de gymnastique ; attirail de pêche ; balles ou ballons de jeu ; tables, queues ou billes de billard ; jeux de cartes ou de tables ; patins à glace ou à roulettes ; trottinettes ; planches à voile ou pour le surf ; raquettes ; raquettes à neige ; skis ; rembourrages de protection (parties d'habillement de sport).

Classe 29 : Viande, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conservés, séchés et cuits ; gelées, confitures, compotes ; œufs, lait et produits laitiers ; huiles et graisses comestibles. Graisses alimentaires ; beurre ; charcuterie ; salaisons ; crustacés (non vivants) ; conserves de viande ou de poisson ; fromages ; boissons lactées où le lait prédomine.

Classe 30 : Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farine et préparations faites de céréales, pain, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; vinaigre, sauces (condiments) ; épices ; glace à rafraîchir. Sandwiches, pizzas ; crêpes (alimentation) ; biscuiterie ; gâteaux ; biscottes ; sucreries ; chocolat ; boissons à base de cacao, de café, de chocolat ou de thé.

Classe 31 : Produits agricoles, horticoles et forestiers ni préparés, ni transformés ; animaux vivants ; fruits et légumes frais ; semences (graines), plantes et fleurs naturelles ; aliments pour les animaux ; malt. Gazon naturel ; crustacés vivants ; appâts vivants pour la pêche ; céréales en grains non travaillés ; arbustes ; plantes ; plants ; arbres (végétaux) ; agrumes ; bois bruts ; plantes séchées pour la décoration ; fourrages.

Classe 32 : Bières ; eaux minérales et gazeuses ; boissons de fruits et jus de fruits ; sirops et autres préparations pour faire des boissons. Limonades ; nectars de fruit ; sodas ; apéritifs sans alcool.

Classe 33 : Boissons alcooliques (à l'exception des bières). Cidres ; digestifs (alcools et liqueurs) ; vins ; spiritueux ; extraits ou essences alcooliques.

Classe 34 : Tabac ; articles pour fumeurs non en métaux précieux ; allumettes. Cigares ; cigarettes ; papier à cigarettes ; pipes ; briquets pour fumeurs ; boîtes ou étuis à cigares non en métaux précieux ; boîtes ou étuis à cigarettes non en métaux précieux ; cendriers (pour fumeurs) non en métaux précieux.

SERVICES

Classe 35 : Publicité ; gestion des affaires commerciales ; administration commerciale ; travaux de bureau. Diffusion de matériel publicitaire (tract, prospectus, imprimés, échantillons). Services d'abonnement à des journaux (pour des tiers). Conseils en organisation et direction des affaires. Comptabilité. Reproduction de documents. Bureaux de placement. Gestion de fichiers informatiques. Organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité. Publicité en ligne sur un réseau informatique. Location de temps publicitaire sur tout moyen de communication ; publications de textes publicitaires ; location d'espaces publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires ; relations publiques.

Classe 36 : Assurances ; affaires financières ; affaires monétaires ; affaires immobilières. Caisses de prévoyance. Banque directe. Emission de chèques de voyage ou de cartes de crédit. Estimations immobilières. Gérance de biens immobiliers. Services de financement ; analyse financière ; constitution ou investissement de capitaux ; consultation en matière financière ; estimations financières (assurances, banques, immobilier) ; placement de fonds.

Classe 37 : Construction d'édifices permanents, de routes, de ponts. Informations en matière de construction. Supervision (direction) de travaux de construction. Maçonnerie. Travaux de plâtrerie ou de plomberie. Travaux de couverture de toits. Services d'étanchéité (construction). Démolition de constructions. Location de machines de chantier. Nettoyage de bâtiments (ménage), d'édifices (surfaces extérieures) ou de fenêtres. Nettoyage ou entretien de véhicules ; assistance en cas de pannes de véhicules (réparation). Désinfection. Dératisation. Blanchisserie. Rénovation de vêtements. Entretien, nettoyage et réparation du cuir ou des fourrures. Repassage du linge. Travaux de cordonnerie. Rechapage ou vulcanisation (réparation) de pneus. Installation, entretien et réparation d'appareils de bureaux. Installation, entretien et réparation de machines. Installation, entretien et réparation d'ordinateurs. Entretien et réparation d'horlogerie. Réparation de serrures. Restauration de mobilier. Construction navale.

Classe 38 : Télécommunications. Informations en matière de télécommunications. Communications par terminaux d'ordinateurs ou par réseau de fibres optiques. Communications radiophoniques ou téléphoniques. Services de radiotéléphonie mobile. Fourniture d'accès à un réseau informatique mondial. Services d'affichage électronique (télécommunications). Raccordement par télécommunications à un réseau informatique mondial. Agences de presse ou d'informations (nouvelles). Location d'appareils de télécommunication. Emissions radiophoniques ou télévisées. Services de téléconférences. Services de messagerie électronique.

Classe 39 : Transport ; emballage et entreposage de marchandises ; organisation de voyages. Informations en matière de transport. Distribution de journaux. Distribution des eaux ou d'énergie. Remorquage. Location de garages ou de places de stationnement. Location de véhicules, de bateaux ou de chevaux. Services de taxis. Réservation pour les voyages. Agences de tourisme (à l'exception de la réservation d'hôtels, de pensions). Entreposage de supports de données ou de documents stockés électroniquement.

Classe 40 : Sciage, Couture, Imprimerie. Informations en matière de traitement de matériaux. Services de broderie. Soudure. Polissage (abrasion). Rabotage. Raffinage. Meulage. Meunerie. Services de gravure. Galvanisation. Services de dorure. Étamage. Services de teinturerie. Retouche de vêtements. Traitement de tissus. Services de reliure. Services d'encadrement d'œuvres d'art. Purification de l'air. Vulcanisation (traitement de matériaux). Décontamination de matériaux dangereux. Production d'énergie. Tirage de photographies. Développement de pellicules photographiques. Sérigraphie. Services de photogravure. Soufflage (verrerie). Taxidermie. Traitement des déchets (transformation). Tri de déchets et de matières premières de récupération (transformation).

Classe 41 : Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles. Informations en matière de divertissement ou d'éducation. Services de loisirs. Publication de livres. Prêt de livres. Dressage d'animaux. Production de films sur bandes vidéos. Location de films cinématographiques. Location d'enregistrements sonores. Location de magnétoscopes ou de postes de radio et de télévision. Location de décors de spectacles. Montage de bandes vidéo. Services de photographie. Organisation de concours (éducation ou divertissement). Organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès. Organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs. Réservation de places de spectacles. Services de jeux proposés en ligne (à partir d'un réseau informatique). Services de jeux d'argent. Publication électronique de livres et de périodiques en ligne. Micro-édition.

Classe 42 : Evaluations, estimations et recherches dans les domaines scientifiques et technologiques rendues par des ingénieurs ; conception et développement d'ordinateurs et de logiciels ; services juridiques. Recherche et développement de nouveaux produits (pour des tiers). Études de projets techniques. Architecture. Décoration intérieure. Elaboration (conception), installation, maintenance, mise à jour ou location de logiciels. Programmation pour ordinateur. Consultation en matière d'ordinateurs. Conversion de données et de programmes informatiques (autre que conversion physique). Conversion de documents d'un support physique vers un support électronique. Contrôle technique de véhicules automobiles. Services de dessinateurs d'arts graphiques. Stylisme (esthétique industrielle). Recherches judiciaires. Conseils en propriété intellectuelle. Authentification d'œuvres d'art. Recherches scientifiques à but médical.

Classe 43 : Services de restauration (alimentation) ; hébergement temporaire. Services de bars. Services de traiteurs. Services hôteliers. Réservation de logements temporaires. Crèches d'enfants. Exploitation de terrains de camping. Maisons de retraite pour personnes âgées. Pensions pour animaux.

Classe 44 : Services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture. Services médicaux. Services vétérinaires ; soins d'hygiène et de beauté pour êtres humains ou pour animaux. Services de santé. Assistance médicale. Chirurgie esthétique. Services hospitaliers. Maisons médicalisées. Maisons de convalescence ou de repos. Services d'opticiens. Salons de beauté. Salons de coiffure. Toilettage d'animaux. Jardinage. Services de jardinier-paysagiste.

Classe 45 : Services de sécurité pour la protection des biens et des individus (à l'exception de leur transport). Agences matrimoniales. Etablissement d'horoscopes. Pompes funèbres. Services de crémation. Agences de surveillance nocturne. Surveillance des alarmes anti-intrusion. Consultation en matière de sécurité. Location de vêtements. Agences de détectives.